



Commune de Champs

Le Bourg

63440 CHAMPS

☎ 04.73.33.02.72

📠 04.73.33.07.27

✉: mairie-de-champs@wanadoo.fr

<http://www.champs63.fr/>

Conseil Municipal du Vendredi 13 Mai 2022

Ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 25 Mars 2022
- Amortissement Fonds de concours
- Transfert de compétences au syndicat Mixte Sioule et Morge
- Questions diverses

Présents : M. Grégory ROUBY, Mme Anne-Sophie RODRIGUES, M. Alain DEYRAT, Mme Julie CLEMENT, Mme Ludmilla PRADON, M. Guillaume CRISPYN et M. Frédéric MIGEON.

Absent excusé : M. Nicolas FRADETAL donné pouvoir à M. Guillaume CRISPYN

Absents : M. Clément MORENO, M. Pierre ACCAMBRAY, M. Mathieu BELLARD

Secrétaire : M. Frédéric MIGEON

Début de séance : 18h09

Préambule :

M. le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de :

- Délibération pour subvention exceptionnelle à une association pour l'organisation de la fête patronale.

➤ ***Demande approuvée***

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 Mars 2022

Approbation du compte-rendu du 25/03/22

➤ ***Vote : 8 favorables***

1- Amortissement Fonds de concours

Le percepteur demande d'annoter les amortissements. La commune a versé sa participation à la rénovation du bâtiment pour la cantine scolaire. L'amortissement est à faire sur 10 ans à hauteur de 1312€40 par an.

➤ ***Vote : 8 favorables***

1- Transfert compétences au syndicat Mixte Sioule et Morges

Il a été évoqué de transférer la compétences de la gestion de l'assainissement collectif de la commune au syndicat mixte Sioule et Morge. Le syndicat devrait fournir des documents concernant l'impact financier qui aurait permis au conseil municipal de prendre la décision. Les documents n'étant pas arrivés à temps, la décision est reportée.

2- Délibération : subvention exceptionnelle à une association pour l'organisation de la fête patronale

Pour la fête patronale, un château gonflable pour les enfants a été réservé. La location représente un coût de 600€ (- 200€ de subvention CD63). Le comité d'organisation de la fête patronale a également décidé de mettre en place une animation de Béhourd (Combats médiévaux). Le coût de l'animation sera pris en charge par l'amicale laïque de Champs qui tient les comptes pour l'organisation de la fête patronale depuis plusieurs années. Une subvention sera demandée globalement par l'association auprès du Conseil Départemental.

Le samedi 2 Juillet en fin de journée, un repas est organisé par et pour les habitants de la commune (avec les conditions sanitaires connues à date). Si le temps est beau, un barnum sera monté au communal, sinon, la salle des fêtes est réservée. Chaque village va se partager ce qui sera emmené. La société de Chasse fournira la viande et le pain sera cuit au four communal.

Pour la brocante du 3 Juillet, l'emplacement reste à 0€ le mètre.

Le conseil vote une délibération pour verser une subvention exceptionnelle à l'amicale laïque Lo Lubro de Champs à hauteur de 400€ pour compenser la location du château gonflable qui est habituellement prise en charge par la mairie de Champs.

➤ ***Vote : 8 favorables***

1- Questions diverses

Rencontre avec M. Voyer conseiller aux décideurs locaux :

- La commune a un bon taux de financement à date. Ceci est dû au financement à hauteur de 80% d'un des employés municipaux par Pôle Emploi qui devrait se terminer d'ici peu.
- Suite aux vols qui ont eu lieu en 2021, les voleurs ont été condamnés à verser 2400 € de dommages et intérêts en appel. La commune a émis les titres correspondant à la somme auprès des voleurs, afin de percevoir le versement quand il se fera...
- TH : à partir de Janvier 2023, la commune pourra modifier le taux de taxe d'habitation des habitations secondaires. A date, 17% sont concernées : soit 38 logements.
- Taxes sur les logements vacants : Cette taxe est possible à mettre en place d'ici le 1^{er} Octobre. Un peu plus de 10 maisons ont été évaluées. L'objectif de mettre cette taxe en place pour la commune est de ne pas laisser les habitations se dégrader, par conséquent, qu'elles soient réhabilitées, habitées, et apportent un peu plus de vie. Le conseil municipal prendra décision en fin d'année.
- En 2023, la taxe sur le foncier bâti et non bâti peut être revue.

- 1/3 foncier bâti concerne les professionnels.
 - Taux actuel sur le foncier bâti est à 27,87% et la moyenne sur le département sur les communes de même taille est de 34,48%. Mais, nous concernant, il faut ajouter la taxe CSM de 6%
 - Taux actuel sur le foncier non-bâti : 60.71% et la moyenne sur le département sur des communes de même taille est de 71%
 - Il est possible de faire des simulations avec le percepteur pour voir l'impact pour les contribuables et pour la commune.
- @ctes : Le protocole @tes est un protocole amenant une application payante qui permet de transférer les délibérations en temps réel à la sous-préfecture avec un retour de celle-ci rapide. En faisant une simulation, sur les délibérations prises par rapport au lancement des travaux, 200€ auraient pu être économisés sur 2 ans (frais de timbres et dossiers de demande d'emprunt)

Rencontre avec M. Durin : élu à la région et candidat aux législatives :

M. Durin a exposé les aides possibles par la Région. Il lui a été rapporté que le dossier pour la mairie a été déposé en août 2021 avec la promesse d'être dans le plan de financement possible par la région avec les plans de 2021. Cependant aucune validation n'a été faite par la région pour subventionner la mairie. La réponse de M. Durin est qu'il a comme mission de recenser tous les projets concernés déposés en 2021. Les réponses seront apportées fin 2022.

Pour les financements possibles, 2 contrats existent et nous concernent :

- Contrat ambition : 40% de subvention possible
- Contrat ruralité : Max de 250 000€ et un plafond de 40% de financement.

Station autonome du bourbonnais

La mairie a reçu une publicité permettant de mettre en place une station (au choix : essence, gasoil, bioéthanol, etc ..) autonome.

Le conseil municipal estime qu'aux alentours, nous bénéficions de suffisamment de stations disponibles pour les habitants (Combronde, Gannat, etc ...)

Photovoltaïque

Après l'éolien, la commune est démarchée par les promoteurs de panneaux photovoltaïques. Il faut pour cela des terrains d'au moins 2 hectares qui sont des friches, des anciens dépotoirs, etc ... , un permis de construire validé (qui doit passer par un accord de la chambre d'agriculture).

Ces panneaux seraient sur mâts, combiné avec l'élevage ovin ou caprin.

A date, aucun terrain ne correspond. Pas de possibilité à étudier.

Courrier de Mme Pires Beaune (députée en place)

Elle explique que les taxes prélevées sur les territoires ruraux pourraient être mieux redistribuées.

Devis rétroprojecteur pour la salle des fêtes

3 devis ont été demandés. 1 seul retour à date : la société STS propose un écran de 4 mètres avec vidéoprojecteur pour 6 000€ TTC (ou avec option sans fil à 6100€ TTC)

Le conseil municipal souhaite attendre d'autres propositions pour prendre une décision.

Devis allée de l'école

Actuellement, l'école a une allée dallée qui n'est plus plate et parsemée de terre. Celle-ci n'est pas aux normes d'accessibilités. L'allée fait 17 mètres de long par 1,4 mètres de large.

2 devis ont été demandés :

- Société Dubosclard qui travaille actuellement pour la mairie. Pas de réponse
- Irmann Papon :
 - 4000€ HT à l'enrobée dont 1200€ de bordures.

- 4000€ HT avec des pavés béton
- 4000€ HT pour béton désactivé

Déclasser le renard

Une association a contacté la mairie pour signer une pétition pour déclasser le renard en tant que nuisible sur le Puy-De-Dôme.

Au vu du nombre de dégâts connus sur les poulaillers de la commune, le conseil municipal a décidé de ne pas soutenir cette action.

Apéro-four

Le 21 Mai prochain, la municipalité lance les apéros fours en fin de journée. Le principe, les habitants de Champs viennent faire chauffer ce qu'ils désirent. La municipalité offre les boissons pour cette première session. A voir, si par la suite, cela pourrait être une association qui tienne la buvette. L'objectif serait de faire 3 apéros four par an dans chacun des fours actifs de la commune.

Nettoyons la nature

Cette année encore, une action de nettoyage est planifiée à l'ancien dépotoir de Chabrépine.

La société de pêche fait des actions habituellement au barrage de la Sep et cette année pourrait nous accompagner pour le nettoyage de ce dépotoir.

La date choisie est le 24/25 Septembre.

Lors de cette manifestation, un apéro four pourrait être fait à Chabrépine.

Rencontre citoyenne

2 ans après la dernière, la municipalité a la volonté de refaire une rencontre avec les habitants de Champs. A cette occasion, nous ferons un bilan des actions menées et attendues depuis 2 ans et reprendre les besoins et attentes des citoyens.

Le rendez-vous sera le 15 Octobre de 15H00 à 18H00

Suspension de séance :

19H25, le maire quitte temporairement la réunion pour vérifier la disponibilité de la salle des fêtes et la réserver.

19H27 : Retour de M. Le maire

La salle des fêtes est réservée pour la rencontre citoyenne le 15 Octobre.

Travaux de la mairie

Les travaux ont pu recommencer suite au désamiantage et la disponibilité des entreprises le lundi 9 Mai.

Toutes les cloisons ont été cassées et déblayées.

Un surplus par rapport aux devis initiaux a été identifié :

- Un mur dans la cave s'ouvre et un renfort doit être mis en place
- 1 cloison coupe-feu entre la chaudière et le silo doit être montée.

Des travaux, par contre, ne seraient vraisemblablement pas nécessaires :

- Décaissement de la cave moins important que prévu
- L'ouverture sur l'extérieur à l'arrière du bâtiment ne serait plus nécessaire.
- ¼ zone étage a un parquet qui pourrait être conservé

Tags

Les toilettes publiques du communal et celles de la mairie ont été taguées.

Contrôle norme Salle des fêtes

Les blocs de secours lumineux doivent être remplacés.

Les modules de gestions du chauffage doivent être modifiés. La place dans l'armoire est limitée.

M. Coste a été consulté pour un devis.

Compteur de consommation énergétique :

Les compteurs de consommation énergétique ont été mis en place dans le bâtiment école afin de mieux répartir les charges auprès des locataires du bâtiment.

Mobilité électrique

Mme Rodrigues nous expose les informations récoltées lors de la formation mobilité électrique proposée par la Communauté de Commune :

Il est annoncé par l'état la fin de commercialisation des véhicules thermiques en 2040. Pour cela, des actions sont à mettre en place. La communauté de commune va mettre en place prochainement 4 bornes de recharge de véhicules électriques à dispositions des usagers sur le territoire.

La loi prévoit que d'ici 2025, les parkings de plus de 20 places devront proposer a minima une borne. Pour l'instant, il existe une multitude de connecteurs, de puissances à proposer. Les constructeurs de véhicules devraient s'accorder sur 2 standards.

Rencontre avec M. Ladray (ADHUME)

Par rapport au projet de loi qui oblige les communes à économiser de l'énergie : peu de choses peuvent être faites sur Champs. De plus, la commune, au vu des surfaces des locaux et de la consommation actuelle pourrait être dans les communes qui n'auraient pas d'obligation.

Pour autant la commune doit renseigner tous les paramètres dans un outil en ligne.

Ce qui pourrait, par contre, être fait, ce sont des changements de forfait et de compteurs sur les éclairages qui n'ont pas été renégociés suite à l'extinction des lumières entre 23H00 et 5H.

Urbanisme

- 2 piscines aux Picouts
- 1 abri de jardin aux Picouts
- 1 demande de panneaux photovoltaïques sur toit sur la départementale.

Elections :

Il manque une personne pour tenir le bureau de vote pour le premier tour.

Prochaine réunion du conseil :

La prochaine réunion du conseil sera le 4 Juillet à 18H00

Fin de séance à 20h07